

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENBE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 01.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE

Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT

Pascal DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ

Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Mise en place d'une agence postale -

Valérie LAISNEY présente le projet de mise en place d'une agence postale : la Poste va prochainement fermer (fin septembre) et dans l'attente de l'ouverture de la Maison M@nche Services qui accueillera une agence postale, il est proposé de mettre en place une agence postale provisoire dans les locaux de la mairie. Pour cela, celle-ci se mettra en place avec l'aide des services de la Poste au cours du mois de septembre, période durant laquelle le personnel de la mairie sera formé en agence postale de Cerisy la salle et bureau de poste de Coutances, pour une ouverture de l'agence postale au public dans nos locaux à compter du 3 octobre prochain.

Il est prévu que l'agence postale soit ouverte au public sur les mêmes actuels créneaux d'ouverture au public de la mairie, soit du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'agence postale communale, laquelle prévoit en outre de recevoir de la Poste une indemnité mensuelle d'un montant de 1 141 €/mois (soit 13 680 €/an) à compter d'octobre 2023.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Après avoir entendu l'exposé de Valérie Laisney, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Poste pour la mise en place d'une agence postale.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

À 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 02.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2024 –

Il appartient au conseil municipal de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, 6 noms en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assise de l'année 2024.

La liste électorale comprend 148 pages avec 20 noms de la page 1 à la page 147 et 18 noms à la page 148.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

- Page 8, numéro 13 : Mme BELLAMY épouse SIATKOWSKI Christine, 25 rue de la Vincenterie à Gouville s/mer (50 560)
- Page 62, numéro 9 : Mme HAZARD Marie, 1 rue de la Françoisierie à Gouville s/mer (50 560)
- Page 9, numéro 2 : Mr BENOIST Daniel, 2 rue de la Banotterie à Gouville s/mer (50 560)
- Page 148, numéro 7 : Mme YBERT épouse MATZ Martine, 60 rue du Sud à Gouville s/mer (50 560)

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

- Page 128, numéro 3 : Mme QUESNEL Claudine, 71 rue du Nord à Gouville s/mer (50 560)
- Page 33, numéro 5 : Mme DEBRAY épouse LAURENT Christine, 31 rue de Linverville à Gouville s/mer (50 560)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 03.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Attribution des marchés de travaux d'aménagement de la rue du Sud -

Accompagnés du bureau d'études SA2E, nous avons lancé une consultation, prévoyant 2 lots, pour les travaux d'aménagement de la rue du Sud. Ces 2 lots étaient les suivants :

- **Lot 1 : travaux de voirie, marquage et mobiliers, estimé à :**

- 375 647.50 € HT pour l'offre dite de base
- 27 780 € HT pour l'offre dite P.S.E. (Prestations Supplémentaires Eventuelles : réalisation de bandes de 50 cm de résine ocre sur chaussée et réalisation de pavés de résine 10 x 10 cm ocre sur chaussée et trottoirs)

Soit un total travaux estimé à 403 427.50 € HT

- **Lot 2 : travaux de réseaux d'assainissement eaux pluviales et réseaux d'eau potable, estimé à :**

- 389 056 € HT pour les réseaux d'assainissement pluvial
- 263 525 € HT pour les réseaux d'eau potable

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Soit un total travaux estimé à 652 581 € HT

Nous avons reçu 2 offres pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juillet puis le 1<sup>er</sup> août, pour procéder à l'ouverture des plis et à la lecture du rapport d'analyse proposé par le bureau d'études SA2E.

Lot 1 : nous avons 2 offres :

- EUROVIA :
  - Offre de base = 333 931.86 € HT
  - Offre P.S.E. = 108 290.10 € HT
  - Offre base + P.S.E. = 442 221.96 € HT
  
- COLAS :
  - Offre de base = 339 133 € HT
  - Offre P.S.E. = 67 200 € HT
  - Offre de base + P.S.E. = 406 333 € HT

Considérant d'une part les montants des deux offres P.S.E. supérieures à l'estimation, considérant d'autre part le classement final des offres présentées dans le rapport du bureau d'études SA2E, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'offre de base mieux disante de l'entreprise EUROVIA, sans retenir la PSE, qui sort de l'estimation.

- **A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de base de l'entreprise EUROVIA, sans retenir la PSE, d'un montant de 333 931.86 € HT, soit 400 718.23 € TTC et le classement :**

1. EUROVIA
2. COLAS

Lot 2 : nous avons 4 offres :

- BERNASCONI = 1 175 806 € HT
- EHTP = 957 264 € HT
- SARC = 781 451 € HT
- SITPO = 599 942.50 € HT

Considérant le classement final des offres présentées dans le rapport du bureau d'études SA2E, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SITPO d'un montant de 599 942.50 € HT, soit 719 931 € TTC (dont 239 587 € HT pour les réseaux d'eau potable à la charge du Sdeau).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

➤ A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SITPO, d'un montant de 599 942.50 € HT, soit 719 931 € TTC et le classement :

1. SITPO
2. BERNASCONI
3. SARC
4. EHTP

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 04.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Attribution du marché de travaux du programme de voirie 2023

Accompagnés des services du Conseil Départemental, nous avons lancé une consultation pour ce programme de travaux de voirie, estimé à 114 810 € HT.

Nous avons reçu 2 offres et la commission d'appel d'offres, réunie le 18 juillet puis le 1<sup>er</sup> août, a procédé à l'ouverture des plis et à la lecture du rapport d'analyse proposé par le Conseil Départemental.

Les 2 offres reçues sont :

- COLAS d'un montant de 125 987 € HT, soit 151 184.40 € TTC
- EUROVIA d'un montant de 129 755.35 € HT, soit 155 706.42 € TTC

➤ Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse réalisé par les services départementaux, entendu le rapport de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir de retenir le classement :

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

1. COLAS
2. EUROVIA

**Et de retenir l'offre la plus avantageuse au vu des critères d'analyse des offres, soit l'offre de l'entreprise COLAS d'un montant de 125 987 € HT, soit 151 184.40 € TTC**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Certifié exécutoire,  
Le Maire,  
François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 05.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE

Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT

Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ

Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Convention avec la SAFER pour constitution de réserves foncières -

Dans le cadre notamment de la future recomposition du littoral et des relocalisations à envisager, il est proposé de s'inscrire dans une démarche de constitution de réserve foncière. Pour cela, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la SAFER. Cela permettra un suivi des projets d'évolution de parcelles agricoles et naturelles sur la commune. Chaque déclaration d'intention d'aliéner (DIA) fera l'objet d'une notification à la commune au travers une plateforme internet dédiée. Ce service sera facturé 150 € TTC /an.

Compte tenu de l'importance de l'anticipation foncière dans le cadre des projets de recomposition, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'intégration de ce nouvel outil et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y référant.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

**Séance du 2 AOUT 2023**

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Et le deux août**

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENNE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

**Réf. 06.02/08//2023**

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Etudes géotechniques dans le cadre de la future construction de MAM à Montsurvent –

Nous avons consulté plusieurs bureaux d'études pour les nécessaires études géotechniques préalables à la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles de Montsurvent : nous avons reçu un seul devis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre reçue de FONDOUEST d'un montant de 3 750 € HT, soit 4 500 € TTC.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

**Séance du 2 AOUT 2023**

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Et le deux août**

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

**Réf. 07.02/08//2023**

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Acquisition de matériels : tracteur et remorque –

Comme cela était prévu au budget et à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'achat d'une remorque et d'un tracteur. Le conseil municipal retient à l'unanimité les devis suivants :

- Remorque : devis HARDY pour une benne d'occasion avec broyeur de végétaux au prix de 27 000 € HT, soit 32 400 € TTC
- Tracteur : devis concessionnaire RAULT pour un tracteur d'occasion FENDT de 2008, (de moins de 8 000 heures) pneus neufs, toutes vidanges filtres changés au prix de 55 000 € HT, déduit de 11 000 € HT pour la reprise de notre tracteur FIAT, soit un coût d'achat d'un montant de 44 000 € HT, soit 52 800 € TTC

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 08.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Travaux de bornage pour le futur lotissement de Montsurvent –

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du lotissement de Montsurvent, il est nécessaire de borner les limites de l'assiette du projet, de réaliser le piquetage des façades des lots avant travaux, de prévoir le bornage après travaux, les documents parcellaires et le plan de vente. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de GEOMAT d'un montant de 8 730 € HT, soit 10 476 € TTC.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

À 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 09.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Mise en place d'un monument en hommage aux français libres et aux résistants de l'intérieur dans la Manche –

Une stèle sera mise en place au petit parking le long de la touristique à Anneville s/mer (avant le havre de Geffosses) en hommage aux français libres et résistants de l'intérieur de la Manche. Ce projet sera co porté et co financé par l'Etat (et le Département) et par la Fondation.

Après avoir entendu l'exposé de Simone Duboscq, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et s'engage à prendre en charge le suivi et l'avance financière du coût des travaux du socle. Ce socle, in fine, sera pris en charge pour moitié par l'Etat via la DETR et pour moitié par le Département. Nous n'avons pas reçu à ce stade le devis pour ces travaux, mais le conseil municipal donne son plein accord pour autoriser Monsieur le Maire par avance, à le signer et engager la future dépense, laquelle nous sera donc ensuite remboursée.

Le conseil municipal remercie le travail précieux de Monsieur Leblond.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 10.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Reprise de la gestion du gîte du presbytère de Boisroger –

Compte tenu que nous avons déjà reçu des demandes de location pour ce gîte, il est proposé de mettre en place le mode de gestion nécessaire, les tarifs de location ayant été maintenus conformément à ceux votés par Coutances mer et bocage pour cette année 2023.

Pour cela, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire appel aux services de la Conciergerie du large et de retenir les tarifs de ses prestations suivants :

- ✓ Prestation de conciergerie : 20 % du montant de la location, reversé par la commune à la Conciergerie
- mise en ligne du site du bien à louer, photos, descriptifs etc..
- suivi et gestion des demandes de réservation
- entrées et sorties des locataires
- disponibilité et accompagnement des locataires pendant tout leur séjour
  
- ✓ Prestations linges, directement versées à la Conciergerie : (lavage, repassage des draps et préparation des lits avant l'arrivée des locataires) :

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

- 10 €/ petit lit
- 20 € / grand lit
- 5 €/serviette de toilette

- ✓ Prestation ménage du gîte complet directement versées à la Conciergerie : 150 € (à vérifier après visite du site pour qu'elle s'assure de l'état et superficie...)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Certifié exécutoire,  
Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 11.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE

Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT

Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ

Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Convention d'occupation du domaine public pour l'activité « Boa Coffee & Food » -

Dans le cadre de la cession de l'activité « Boa Coffee & Food », le repreneur, devant démarcher son établissement bancaire, demande de pouvoir disposer d'une convention d'une durée de 5 ans à compter de l'année 2024 pour s'assurer une pérennité du droit d'exploiter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de prévoir la délivrance de cette autorisation saisonnière pour 5 ans sur la base de la surface présentée sur le plan, lequel inclut de laisser la bande de 1.50 m de large pour le futur accès piétons sécurisé. Les obligations de démontage et de durée d'activité seront détaillés dans ladite convention.

Le conseil municipal, à la majorité, décide de réviser le montant de la redevance pour l'année 2024 pour l'occupation du domaine public par cette activité :

- Un montant de 150 €/mois d'activité ouverte, pour les occupations d'une surface inférieure à 150 m<sup>2</sup>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

- Au-delà de 150 m<sup>2</sup>, un tarif au m<sup>2</sup> supplémentaire occupé/ mois d'activité ouverte, proposé à 0.50 €

**Ainsi, considérant une occupation de 320 m<sup>2</sup>, le tarif pour l'année 2024 s'élèvera à 235 € par mois d'activité commerciale ouverte**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 12.02/08//2023

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Montant de la redevance pour l'occupation du domaine public à Gouville plage pour l'année 2024 -

Le conseil municipal, à la majorité, décide de réviser le montant de la redevance pour l'année 2024 pour l'occupation du domaine public par les activités à Gouville plage:

- Un montant de 150 €/mois d'activité ouverte, pour les occupations d'une surface inférieure à 150 m<sup>2</sup>
- Au-delà de 150 m<sup>2</sup>, un tarif au m<sup>2</sup> supplémentaire occupé/ mois d'activité ouverte, proposé à 0.50 €

**Etant entendu les surfaces occupées suivantes :**

Le manège = 137 m<sup>2</sup>, soit 150 €/ mois d'activité ouverte

Le camion Croustillons de chichis = 70 m<sup>2</sup>, soit 150 €/ mois d'activité ouverte

Le restaurant les Dunes = 80 m<sup>2</sup>, soit 150 €/ mois d'activité ouverte

Le Spot = 56 m<sup>2</sup>, soit 150 €/ mois d'activité ouverte

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

**Le Boa = 320 m<sup>2</sup> soit 235 €/ mois d'activité ouverte**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 2 AOUT 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le deux août

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSELIN, Yves GOSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSELIN

Réf. 13.02/08//2023

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Vente de la parcelle cadastrée ZB 263 à Anneville sur mer –

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre la parcelle cadastrée ZB 263, située en zone agricole et d'une surface de 989 m<sup>2</sup> à Madame Olga EUDES au prix de 1 €/m<sup>2</sup>, soit un coût total de 989 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et notamment l'acte de vente par devant Maître Fleuret, les frais d'acte s'entendant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

**Séance du 2 AOUT 2023**

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Et le deux août**

Date de convocation
24/07/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
03/08/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

**Réf. 14.02/08//2023**

**Excusés :** Roseline BENOIST, Thierry BASTARD, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à S. LEJEUNE  
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
Jérôme BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT  
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Approbation du projet de Maison M@nche Services et de son plan de financement – demande de fonds LEADER –

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de Maison M@nche Services et le plan de financement s'y rapportant. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux demandes de subventions et notamment dans le cadre des fonds LEADER.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du